

Informations de base	
2006/2228(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable	
Subject 3.20 Politique des transports en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	TRAN Transports et tourisme		AYALA SENDER Inés (PSE)
	Date de nomination		05/09/2006
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, recherche et énergie		HASSI Satu (Verts/ALE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Transports, télécommunications et énergie		2772
	Transports, télécommunications et énergie		2791
	Transports, télécommunications et énergie		2754
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Energie et transports		BARROT Jacques

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0336 	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

12/10/2006	Débat au Conseil		Résumé
11/12/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
22/03/2007	Débat au Conseil		Résumé
12/07/2007	Vote en commission		Résumé
20/07/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0286/2007	
04/09/2007	Débat en plénière		
05/09/2007	Décision du Parlement	T6-0375/2007	Résumé
05/09/2007	Résultat du vote au parlement		
05/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2228(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/40589

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ITRE	PE382.381	28/03/2007	
Amendements déposés en commission		PE390.418	08/06/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0286/2007	20/07/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0375/2007	05/09/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0336 		28/06/2006	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2006)0818 		28/06/2006	

La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable

Le Conseil a pris acte des informations fournies par la Commission au sujet de sa communication intitulée "La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable".

La présidence finlandaise a fait rapport au Conseil concernant le séminaire sur la logistique qu'elle a organisé en collaboration avec la Commission, le 5 octobre 2006, à Bruxelles. Les participants à ce séminaire, qui représentaient un large éventail d'acteurs tant du secteur privé que du secteur public, ont procédé à un échange de vues sur les domaines d'action proposés dans la communication, en axant surtout leurs travaux sur le recensement des goulets d'étranglement en logistique, sur la nécessité de disposer des statistiques adéquates, sur le rôle des technologies de l'information et de la communication et sur la formation dans le domaine de la logistique.

La présidence a l'intention d'adopter des conclusions sur la logistique du transport des marchandises lors du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" de décembre. Ces conclusions fourniront à la Commission des orientations politiques pour l'élaboration, en 2007, d'une stratégie cadre en matière de logistique et d'un plan d'action pour la logistique.

La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable

2006/2228(INI) - 28/06/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : promouvoir la mobilité durable par une logistique du transport avancée.

CONTEXTE : la logistique de transport permet d'optimiser les flux des marchandises et constitue un outil indispensable pour répondre aux défis d'une mobilité croissante et de la compétitivité. Elle est aussi un des instruments pour dissocier la mobilité de ses effets négatifs, comme la pollution, la congestion, et la dépendance énergétique. On estime qu'au niveau mondial, le secteur de la logistique représente environ 5.400 milliards d'euros, soit 13,8% du PIB mondial. La concurrence dans la logistique européenne est très forte, comme le montre la faible concentration de la logistique externalisée en Europe, où les vingt principales entreprises ne détiennent que 33% du marché.

L'Europe a besoin de solutions modernes et de qualité pour maintenir et améliorer sa position sur le marché mondial en matière de logistique. Pour l'Europe, être un centre d'excellence logistique, grâce à des mesures - notamment incitatives - appropriées, contribuerait à sa durabilité économique, sociale et environnementale et atténuerait les tendances négatives, telles que la délocalisation des activités économiques et de l'emploi hors d'Europe. L'Europe a également besoin d'un système de transport co-modal très performant pour absorber les flux croissants de marchandises transportées quotidiennement sur nos infrastructures et voies d'eau.

CONTENU : la Communication présentée par la Commission préconise la nécessité d'une approche globale pour améliorer la logistique du transport et oriente le débat pour préparer un plan d'action en printemps 2007 pour promouvoir cette logistique. Elle aborde plusieurs domaines d'action susceptibles de permettre au marché de la logistique de se développer de façon efficace, tels que :

- établir un groupe de points de contacts avec les États membres et l'industrie pour recenser et traiter en permanence les obstacles qui empêchent un développement plus rapide de la logistique du transport de marchandises (exercice « goulets d'étranglement ») ;
- améliorer l'efficacité et l'interopérabilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications pour assurer un meilleur suivi des produits ;
- créer des terminaux logistiques et améliorer leur efficacité ;
- optimiser l'usage des infrastructures suivant les besoins d'une logistique avancée (par exemple à travers l'émergence d'un réseau de fret ferroviaire dédié) ;
- améliorer la formation et la certification des logisticiens du transport comme des autres personnels impliqués dans la gestion des flux logistiques ;
- harmoniser les documents relatifs aux transports ainsi que clarifier les différents régimes de responsabilité dans la chaîne multimodale et veiller à leur harmonisation ;
- promouvoir les solutions de transport multimodal ;
- définir des méthodologies et des indicateurs pour l'évaluation des performances de la logistique en Europe et créer un label de reconnaissance de l'excellence logistique dans les transports et la chaîne logistique ;
- rechercher et mettre en œuvre des normes européennes communes pour les unités de chargement afin d'éviter la rupture des charges. Les règles applicables aux dimensions des véhicules et des unités de chargement devraient répondre aux besoins de la logistique moderne.

A l'issue des consultations sur la présente communication, la Commission a l'intention de présenter un plan d'action pour la logistique du transport de marchandises en 2007.

La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 52 contre et 61 abstentions, le rapport d'initiative d'Inés **AYALA SENDER** (PSE, ES) en réponse à la communication de la Commission intitulée « la logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable ». Le rapport soutient la Commission dans son intention de présenter un plan d'action pour la logistique du transport de marchandises à l'automne 2007, reconnaît l'intérêt que revêt le lien établi par la Commission entre la logistique et la « co-modalité » et insiste pour donner la priorité au transport, à la logistique et au développement des RTE dans la nouvelle stratégie de Lisbonne.

Les principaux points abordés dans le rapport sont les suivants :

Simplification de la charge administrative : le Parlement se félicite que la Commission ait l'intention d'examiner les modalités d'un document de transport unique, en guise de modèle communautaire, pour tous les transports de marchandises, quelque soit le mode retenu. Un tel document devrait fournir une sécurité juridique claire aux entreprises de transport et se substituer au grand nombre de documents de transport existants. Les députés appellent également la Commission à intensifier ses efforts pour simplifier les procédures liées au transport maritime à courte distance et demandent qu'un coordinateur européen soit désigné rapidement pour les « autoroutes de la mer ».

Systèmes de transport intelligents : le rapport note l'importance, pour la logistique, des systèmes d'information et de communication avancés et du développement du « transport intelligent », notamment par l'intermédiaire de Galileo et d'autres initiatives communautaires, comme SESAR (système européen pour la gestion du trafic aérien), ERTMS (système européen de signalisation ferroviaire), SIF (services d'information fluviale) et SafeSeaNet. Les députés préconisent d'utiliser en priorité les systèmes de transport intelligents (STI) dans l'UE tout en accordant une attention particulière à leur complète interopérabilité et en garantissant une égalité d'accès à tous ces modes, notamment pour ce qui est des PME.

Infrastructures et politique d'investissement : les députés déplorent les répercussions de la position du Conseil concernant le financement des RTE-T sur le développement de la logistique du transport de marchandises dans l'Union. La Commission, le Conseil et les États membres sont invités à saisir l'occasion fournie par le débat de 2008-2009 sur le financement des politiques communautaires pour résoudre définitivement le problème chronique du sous-financement de la politique commune des transports, pour ce qui est notamment des RTE et des projets de STI. Le rapport invite aussi à remédier d'urgence aux blocages qui continuent d'entraver la libre circulation des passagers, des biens et des services du fait de l'absence historique de couloirs permettant la traversée des grands massifs transfrontaliers, comme les Alpes et la partie centrale des Pyrénées, à l'aide des infrastructures communautaires nécessaires (ex : tunnel ferroviaire à faible altitude). La Commission est invitée à garantir la diffusion des meilleures pratiques de financement de la logistique à travers par exemple diverses initiatives faisant appel au cofinancement privé-public, les possibilités offertes par la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement les instruments des Fonds structurels.

Normalisation : le Parlement demande que la Commission prépare une étude approfondie sur l'adéquation de diverses normes en matière de poids et mesures dans le secteur du transport de marchandises. Il propose que l'utilisation des **camions de 60 tonnes** soit seulement autorisée par la Commission sur certaines routes, à la demande d'un État membre et sur le territoire de ce dernier. Lors de l'évaluation de ces demandes, il conviendrait de tenir dûment compte en particulier de facteurs tels que les infrastructures existantes et la sécurité.

Formation et attrait des métiers de la logistique : le rapport se félicite que la Commission considère la formation et l'apprentissage tout au long de la vie comme une priorité et souligne qu'il serait possible de remédier à la pénurie actuelle de personnel qualifié à tous les niveaux en proposant des formations adéquates et en augmentant ainsi l'attrait de la profession.

Sécurité : le rapport plaide pour que les actions à entreprendre assurent un niveau de sécurité maximal tout en insistant sur la nécessité d'un rapport équilibré entre les procédures de sécurité et la libre circulation des marchandises. Il insiste pour que des mesures soient arrêtées afin de combattre le crime organisé, notamment dans les zones transfrontalières et dans le transport international de marchandises mettant en jeu des pays tiers.

Planification : les députés appellent les États membres à préparer des plans d'action nationaux pour la logistique du transport de marchandises et ils invitent à une coopération étroite et permanente entre toutes les parties concernées du secteur du transport et de la logistique. Il souscrit à la proposition de la Commission de créer des « groupes de points de contact » chargés d'éliminer les goulets d'étranglement mais insiste pour que leur activité ne se limite pas à étudier les modes séparément et s'attache à développer un concept global.

La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable

2006/2228(INI) - 22/03/2007

Le Conseil a procédé, sur la base d'un questionnaire de la présidence, à un échange de vues public sur la politique des transports durables et la protection du climat.

Le débat a été mené en tenant compte de la réunion du Conseil européen des 8 et 9 mars qui a porté, entre autres, sur la réduction de la consommation d'énergie et le renforcement de la protection du climat.

L'échange de vues visait à recueillir l'avis des ministres des transports sur des actions concrètes en vue de réduire la consommation d'énergie et les émissions dans tous les modes de transport. D'une manière générale, les ministres ont souligné que les transports devraient jouer un rôle actif en ce qui concerne les questions liées à l'efficacité énergétique et à la protection du climat.

1) Le débat a porté en premier lieu sur les **consommateurs** et comment ils peuvent être incités à modifier leur comportement au volant d'une manière plus respectueuse de l'environnement. Lors de l'examen des moyens de favoriser un comportement en matière de transport plus respectueux de l'environnement, plusieurs propositions ont été présentées. On a reconnu que les consommateurs devraient être mieux informés, notamment grâce à

des campagnes de sensibilisation, à la promotion de la conduite écologique et à l'étiquetage des voitures plus économes en énergie et des carburants plus respectueux de l'environnement, tels que les carburants de substitution. Les ministres ont par ailleurs insisté sur l'efficacité des incitations financières pour l'utilisation de véhicules ou de carburants plus propres.

2) Le Conseil a ensuite abordé le développement des **émissions dues à la consommation d'énergie dans les transports maritimes, fluviaux et ferroviaires**. Tout en soulignant leur efficacité énergétique par rapport au transport routier, les ministres ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire de continuer à améliorer la performance environnementale de ces modes de transport. Des mesures concrètes ont été proposées, notamment la promotion des innovations technologiques, la mise au point de normes de qualité pour les carburants et les moteurs et l'instauration de normes d'émission, si nécessaire en tenant dûment compte du contexte international.

La présidence envisage d'organiser un suivi de ce débat sur les transports durables et la protection du climat lors de la session du Conseil TTE de juin 2007.